

Terra nostra

Bulletin de l'atelier sous régional transparence et responsabilité sociale dans la gouvernance des ressources naturelles en Afrique francophone, Saly, Sénégal, du 1er au 3 juin 2010

Plénière du 02 juin: Les instruments juridiques à l'honneur des débats



Les échanges d'expériences sur les ressources minières, forestières et foncières ont été suivis d'une plénière qui a permis de faire une comparaison au point de vue des différentes législations, de l'implication de la société civile et des stratégies et mécanismes d'influence. Les discussions sur les législations ont essentiellement portées sur les conventions locales. Même si aucune disposition législative

n'exclut les conventions locales dans le secteur minier, il est de notoriété que cet outil de participation des populations à la gestion des ressources est plus usité dans le secteur forestier. A ce niveau le problème de l'effectivité des conventions locales se pose avec acuité du fait de l'absence de règles contraignantes. Ce qui remet une fois de plus sur la table la question de leur légalité. Par ailleurs, leur domaine d'application semble limité aux zones de terroir. La plénière a invité les participants à mener une réflexion sur un transfert d'une partie des ressources

minières et à capitaliser les expériences présentées pour une large diffusion.

Il a été constaté une faible présence de la société civile dans le secteur forestier. Cette situation se justifie en partie par l'effort de prise en charge de la gouvernance de la part de l'Etat dans le secteur forestier en Afrique de l'Ouest et le problème de capacité et de spécialisation de la société civile. Deux situations contrastées ont été observées pour les ressources minières et forestières. Alors qu'en Afrique centrale la société civile est beaucoup plus active sur les questions forestières, et moins sur celles des

ressources minières ; c'est tout le contraire en Afrique de l'Ouest. La clarification de la notion de société civile permettra à trouver une réponse à certains questionnements.

Les stratégies d'influence sont essentiellement basées sur le sentiment d'injustice dans l'accès équitable à la ressource. La prise en compte de la dimension culturelle de la terre transparait dans toutes les stratégies d'influence. Cependant force est de constater le caractère spectaculaire des actions de la société civile dans le secteur minier.

**Synthèse du
Comité d'organisation**

Dina, ou la coutume reconnue



Le « Dina » est une Convention collective d'origine coutumière malgache. Il est reconnu par les lois et règlements en vigueur et

défini juridiquement par la loi n° 2001-004 portant réglementation générale des *Dina* en matière de sécurité publique comme « une convention collective présentée sous forme écrite, librement adoptée par la majorité de la communauté locale ». Pour être applicable, il doit avoir été régulièrement approuvé par l'assemblée générale de cette communauté. Il ne devient

exécutoire que sous trois conditions. Tout d'abord, avoir reçu le visa du Maire de la commune rurale de rattachement, valant autorisation d'application. Ensuite, être homologué par le tribunal compétent, et être publié par voie d'affichage, ou de discours. Enfin, les prescriptions qu'il contient doivent être conformes aux dispositions constitutionnelles, législatives et réglemen-

taires en vigueur, ainsi qu'aux usages reconnus et non contestés dans la commune rurale de rattachement.

Saholy RAMBININTSAOTRA



Industries extractives au Niger: dans l'attente de la validation à l'ITIE



Être assis sur un parterre de richesses et vivre dans le dénuement le plus total, c'est l'image qu'offre la vie des communautés dans les zones minières du Niger.

C'est pour lever ce paradoxe que le Groupe de Réflexion pour la transparence de la gestion des industries Extractives du Niger (GREN) a été créé le 8 juillet 2006. Salissou Oubandoma, membre de cette organisation de la société civile lors de la communication faite mer-

credi dernier a exposé sur la contribution de son organisation à la transparence dans la gestion de toute la chaîne de l'industrie extractive.

Parlant de l'exploitation de l'Uranium au Niger qui date de près de 40 ans dans la localité d'Arlit, Salissou Oubandoma a cité les deux filiales Somaïr et Cominak qui produisent respectivement 1277 tonnes et 2000 tonnes d'Uranium par an et qui comptent des salariés estimés à 1578 en 2007. Ces fortes productions qui placent le Niger dans le peloton des grands pays au monde exportateurs de ce minerai masquent mal la misère et la pauvreté consécutives au déguerpissement des populations et les conséquences

néfastes de l'exploitation sur la santé et l'environnement.

Les risques de pathologies comme le cancer, la leucémie, les atteintes rénales, les risques de contamination de la nappe phréatique et les différentes pollutions ont poussé l'organisation GREN à réagir. Une réaction à travers une démarche basée sur la sensibilisation par le renforcement des capacités des groupes vulnérables, la publication, le plaidoyer, les animations de proximité dénommées « Fada »...etc. Ces différentes actions ont permis aux populations de bénéficier de 15 % des redevances de l'Etat sur l'exploitation minière.

Le Niger depuis 2006 a adhéré à l'Initiative de Transpa-

rence dans les Industries Extractives (ITIE). Il est aujourd'hui candidat pour passer l'examen et être conforme aux normes de l'ITIE. Avec l'ouverture d'un troisième site d'exploitation de l'Uranium dans la localité d'Imouraren qui aura une production annuelle 5000 Tonnes et qui placera le Niger au 3^{ème} rang des producteurs de ce minerai, le partenariat et la mise en réseau à côté d'autres formes de lutte sont en branle aujourd'hui au sein du GREN pour amener les acteurs concernés au respect des normes environnementales et la transparence dans la gestion du secteur.

**Synthèse de
Babacar Bachir SANE**

Transparence et analyse budgétaire dans le secteur minier: l'engagement du ROTAB

Dans la bataille menée au Niger pour la transparence et la responsabilité sociale dans la gouvernance des ressources naturelles, le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB-PCQVP) à l'image du GREN se distingue par son engagement.

L'exposé de Sidi Abdou livre les grands axes de la contribution du ROTAB au Niger. Il est vrai que les sociétés d'extraction ont une responsabilisation sociale sur les communautés des zones minières. Mais cette responsabilité sociale des entreprises est loin d'être assumée par celles-ci. Les

13 organisations du réseau ont pesé de tout leur poids à côté des autres organisations de la société civile pour obliger l'Etat à donner 15 % des redevances reçues des sociétés extractives aux communautés des zones minières, mais aussi à investir dans le développement de la région.

La stratégie de lutte qui a été déployée concerne l'édition de recueils de textes sur l'industrie extractive, l'organisation d'un forum de dialogue, la publication d'un bulletin mensuel « Transparence », (...), et pousser les parlementaires et les organisations internationales comme « Green Peace » à procéder à des enquêtes sur la vie et la

gestion des ressources naturelles dans les zones minières.

Avec l'ouverture prochaine d'un troisième site d'extraction de l'Uranium au Niger, le ROTAB compte susciter auprès des acteurs du secteur minier le respect des engagements de transparence dans la gestion des ressources du sous-sol. Pour ce faire explique Sidi Abdou, le ROTAB compte se battre pour le renforcement des cadres de concertation et d'action sur le sujet. Cette action sera accompagnée par une autre lutte pour l'harmonisation des principes directeurs des politiques dans le secteur

minier ; les enquêtes pour les études d'impacts environnementaux, (...); et pousser l'Etat à faire respecter par les compagnies extractives leurs engagements sociaux.

**Synthèse de
Babacar Bachir SANE**

Remerciements

Merci à tous les participants qui ont contribué à

Terra Nostra

Mandiaye Thiombane, Sénégal
Bachir Sané, Sénégal

Bruno Doti Sanou, Burkina Faso
Saholy Rambininintsaoatra, Madagascar

Moctar Ba, Sénégal
El Hadj Malick Cissé, Sénégal
L'équipe de IED Afrique

La co-gestion, un espace de participation dans la Gestion des Ressources Naturelles au Mali



Au Mali, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles occupent une place prépondérante dans l'économie. 80 % de la population vit de l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles base de la sécurité alimentaire et de revenus, selon M. Malick Traoré.

Face à cette situation les différents gouvernements

maliens qui se sont succédé, ont initié des réformes multiples en matière de politiques de développement rural. La participation du monde rural à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement rural, explique M. Nata Traoré, ne constituait pas une préoccupation réelle de l'Etat jusqu'à une certaine date. Avant d'ajouter qu' « *une des approches les plus remarquables en gestion des ressources naturelles est le système de co-gestion qui fut expérimenté dans le projet de gestion durable des forêts classées autour de Bamako* ».

L'intérêt d'un tel système, de l'avis de M. Traoré, est de

contribuer au développement des politiques de gouvernance axée sur le contrôle citoyen et la participation des populations locales et de la société civile.

Dans cet ordre d'idées, le projet de mise en valeur des forêts classées autour de Bamako est une expérience de gestion participative des forêts classées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière qui date de 1995. Il s'appuie sur de nouvelles orientations en matière de gestion durable des ressources forestières en conformité avec les options politiques, économiques et sociales en cours pour répondre à un souci de gou-

vernance démocratique. Il a été financé par le gouvernement malien et l'Agence française de développement (AFD) suivant la convention de financement no 5 8 2 5 5 2 4 O V / C M L du 06/12/1994.

Le dispositif de co-gestion repose sur un certain nombre d'outils de gestion technique et financière ce qui lui confère un caractère participatif et de contrôle citoyen dans la gestion des ressources naturelles.

Synthèse

Synthèse de
Mandiaye Thiombane

Renforcement de la concertation multi acteurs dans la gestion des ressources naturelles



L'étude de cas qui a été exposée par M. Nata Traoré a comme cadre la Zone frontalière entre le Mali et le Burkina. C'est une zone qui concerne 8 communes que : Tansila, Faramana, Kayan, Sindo, Samorogouan, Koloko, Ouélieni et Loumana.

De l'avis de M. Traoré, il s'agit du bassin cotonnier et le grenier céréalier, avec des conditions favorables à l'élevage. Résultat des courses, une forte pression foncière s'exerce sur la zone qui assure des fonctions de replis (environ 30 000 têtes/an) et

de transit commercial.

Seulement, des paradoxes au sujet de cet élevage ont été relevés par M. Traoré. Et pour cause. Autant il s'agit d'un secteur à fort potentiel de lutte contre la pauvreté confirmé (emploi, sécurité alimentaire, revenus), autant son importance sociale et économique incontestée.

Comme pour illustrer cela, Nata Traoré souligne que la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage n'est pas valorisé, alors que la baisse de fertilité est une menace pour agriculture. Sans oublier le peu de soutien des collectivités alors que système d'élevage est la principale source d'épargne et la base de sécurité alimentaire.

Face à une telle situation, le

Programme transfrontalier « Coton, organisation paysanne, développement rural durable » : SNV BF, Mali, ICCO et partenaires locaux (2007 – juillet 2009), vient apporter un accompagnement important. Il met en avant un Axe de concertation multi acteurs avec un diagnostic participatif visant la prise de conscience sur la nécessité de changement par les acteurs et la création des conditions légales d'un débat inclusif.

Synthèse de
Mandiaye Thiombane



Informations

1. Mail commun

Un groupe électronique a été créé pour permettre aux participants de continuer les échanges via internet. En envoyant un mail à cette adresse vous partagerez l'information avec tous: ansa.ao@iedafrique.org

2. Page web de l'atelier

Un espace a été aménagé sur le site de IED Afrique. Y sont compilés toutes les informations et produits de l'atelier sous-régional:

3. Communications

Toutes les communications de l'atelier seront envoyées par courriers électroniques aux participants. Ils sont également disponibles sur le site de IED Afrique

www.iedafrique.org

L'option malgache des aires protégées



La richesse de la biodiversité de Madagascar est reconnue mondialement. L'île contient 3% d'espèces mondiales de plantes et de vertébrés. Mais aujourd'hui, comme l'a souligné Mme Saholy Rabelisoa, « les Aires Protégées (AP) n'occupent que 4% du territoire national. Mais, depuis le congrès de Durban en 2003, la volonté politique est d'étendre cette superficie à 6 millions ha, soit 10 % du territoire national ». Pour y arriver, souligne-t-elle, il faut une ouverture aux six catégories

d'AP de l'UICN et aux nouveaux modes de gouvernance (cogestion des AP en 2004). Toutes choses qui laissent croire que le défi majeur est d'augmenter la surface des aires protégées (création et extension) et assurer leur gestion sur le long terme. Ce qui signifie une génération de revenus au niveau local et/ou communal à travers l'utilisation durable des ressources naturelles des AP par l'écotourisme, l'exploitation de produits forestiers ligneux et non-ligneux, la pêche traditionnelle, etc. Mais, pour y arriver, « le renforcement de la capacité des populations locales en matière de gouvernance » est une condition sine qua non, à en croire Mme Rabelisoa.

Synthèse de
Mandiaye Thiombane

La société civile questionnée

Il est nécessaire de soulever quelques inquiétudes et questionnements relatives aux actions de la société civile dans le domaine foncier.

Au niveau des inquiétudes, faut-il une unification des textes pour que la société civile puisse réussir à faire pression sur les gouvernements. Ne faut-il pas privilégier l'harmonisation qui laisse à chaque entité son identité ? La diversité, n'est-elle pas, facteur de dynamisme du processus de transformation sociale de qualité ? Une communauté villageoise est capable de faire reculer un gouvernement en matière de foncier et des exemples sont là pour le confirmer.

En matière d'action de la société civile, il faudrait revenir

sur la définition même de la société civile. Nous semblons prendre dans ce groupe, les organisations qui ont une certaine visibilité grâce aux médias. Ne faudra-t-il pas faire une autre lecture en donnant plus de place aux acteurs locaux (autorités coutumières, religieuses, groupements villageois, confréries).

Cette société civile contribue à l'autoreprésentation, tremplin pour un développement humain et durable. Toute société civile qui prend en compte cette dimension de l'autoreprésentation et de l'identité fait œuvre utile car elle aide les communautés à être présentes dans l'aujourd'hui avec des richesses à apporter à l'universel en construction.

Doti Bruno Sanou
Burkina Faso

Revue de Presse



Gestion des ressources naturelles : Les pays francophones d'Afrique harmonisent leurs politiques

SALY PORTUDAL - Un atelier sous-régional sur le thème : 'Transparence et responsabilité sociale dans la gouvernance des ressources naturelles en Afrique francophone', s'est ouvert hier, mardi, à Saly Portudal, sur initiative de led -Afrique et Ansa, deux structures qui s'activent dans la promotion de la collaboration régionale en matière de gouvernance locale et de contrôle citoyen de l'action publique. Il s'est agi principalement pour les participants de capitaliser sur les pratiques novatrices initiées par les Etats, les organisations de

la société civile et le secteur privé, afin de contribuer à une large diffusion des conditions et modalités d'affectation des ressources naturelles dans l'espace concerné. led (Innovation, Environnement, Développement) Afrique et Ansa (Affiliated Network For Social Accountability) qui ont développé un partenariat pour la mise en œuvre de Ansa-Africa en Afrique de l'Ouest, comptent ainsi faire partager les expériences en matière promotion des bonnes pratiques en matière de bonne gouvernance des ressources naturelles en Afrique Francophone.

Lire la suite sur: http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id_art=64706

